



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Jeudi 11 mai 2017

CROISEMENT DES FICHIERS RELATIFS AUX PARIS SPORTIFS SAISON 2016/2017

Dans le cadre du contrôle de l'interdiction de parier s'appliquant aux « acteurs des compétitions » et prévue par les règlements de la FFR et de la LNR, l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) a mis en œuvre la procédure de rapprochement des fichiers au cours de la saison 2016/2017.

Ce troisième croisement de fichiers concernait les joueurs et les entraîneurs participant, ou susceptibles de participer aux rencontres de TOP 14 ou de PRO D2 sur la période allant du 18 janvier 2016 au 31 décembre 2016 (le croisement précédent de fichiers avait été réalisé au cours de la saison 2015/2016 et portait sur la période allant du 1^{er} avril 2015 au 17 janvier 2016).

Les résultats font apparaître que 16 joueurs, sur une population de 1 630 licenciés (joueurs et entraîneurs), n'auraient pas respecté strictement l'interdiction de parier.

L'analyse des données issues de ce croisement de fichiers ne fait apparaître, au vu des types de paris concernés et des faibles montants, aucune pratique s'apparentant à une tentative de fraude ou de manipulation.

La FFR et la LNR ont donc analysé ces cas en prenant en compte les critères suivants :

- le nombre de paris réalisés sur la période concernée,
- le montant des sommes engagées,
- les compétitions sur lesquelles ils ont parié,
- la présence d'une situation de récidive.

Compte tenu de l'importance de veiller au respect de l'interdiction faite aux acteurs des compétitions professionnelles de prendre des paris sur le TOP 14 ou la PRO D2, Bernard LAPORTE et Paul GOZE, présidents de la FFR et de la LNR, ont décidé, au regard de ces critères, de saisir la Commission de discipline et des règlements de la LNR du dossier de 4 joueurs (contre 7 l'année dernière).

Les 12 autres licenciés concernés se verront notifier un courrier de rappel à la réglementation.

La FFR et la LNR entendent par ailleurs poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention auprès de l'ensemble des acteurs de rugby, menées en collaboration avec le syndicat des joueurs Provale et le syndicat des entraîneurs Tech XV, sur l'importance de respecter scrupuleusement les règles applicables en matière de paris sportifs.

CONTACTS PRESSE

FFR : Alixia GAIDOZ - 01 69 63 67 14 – alixia.gaidoz@ffr.fr

LNR : Emmanuelle VARRON - 01 55 07 87 51 - emmanuelle.varron@lnr.fr